



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑯ Numéro de publication:

0015842
A1

⑯

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑯ Numéro de dépôt: 80400292.1

⑯ Int. Cl.³: E 06 B 3/58, E 06 B 3/62

⑯ Date de dépôt: 03.03.80

⑯ Priorité: 02.03.79 FR 7905540

⑯ Demandeur: Société dite : TREMCO INCORPORATED,
10 701, Shaker Boulevard, Cleveland, Ohio 44104 (US)

⑯ Date de publication de la demande: 17.09.80
Bulletin 80/19

⑯ Inventeur: Leroy, Jean-Pierre, 7, villa Nicolas,
F-93800 Epinay Sur Seine (FR)

⑯ Etats contractants désignés: AT BE CH DE FR GB IT LU
NL SE

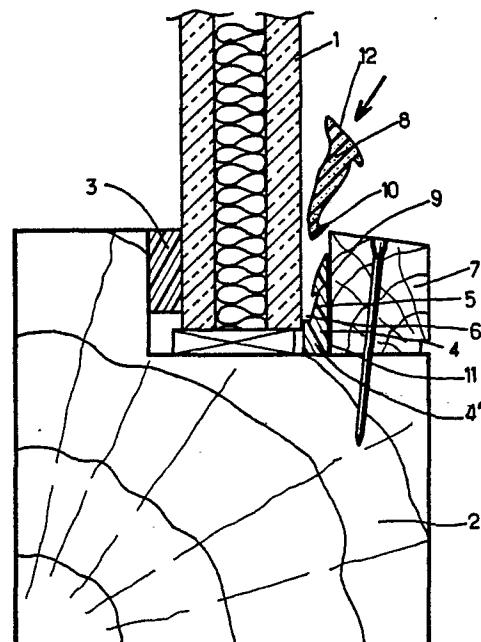
⑯ Mandataire: Jolly, Jean-Pierre et al, Cabinet
BROT 83, rue d'Amsterdam, F-75008 Paris (FR)

⑯ Procédé et système pour le montage étanche d'un panneau dans la feuillure d'un châssis et profilé un une matière semi-rigide utilisé dans ce système.

⑯ Le panneau (1) est monté de façon étanche dans la feuillure du châssis (2) à l'aide de deux profilés souples (4, 8) à section transversale en forme de coin.

Les deux profilés sont en contact mutuel par leur face oblique et prennent appui par une face plane respectivement contre le panneau (1) et une parclose (7).

Un profil et un contre-profil d'encliquetage (9, 10) sont prévus sur les profilés (4, 8) pour permettre leur assemblage sous pression.



EP 0015842 A1

- 1 -

Procédé et système pour le montage étanche d'un panneau dans la feuillure d'un châssis et profilé en une matière semi-rigide utilisé dans ce système.

L'invention concerne un procédé et un système pour le montage étanche d'un panneau dans la feuillure d'un châssis. L'invention concerne également un profilé en une matière semi-rigide utilisé dans ledit système.

5

Par "panneau", au sens de la présente demande, on entend aussi bien un panneau proprement dit, par exemple un panneau de remplissage en bois, qu'une plaque de verre utilisée comme vitrage simple, ou encore un vitrage isolant constitué de deux feuilles de verre séparées par une lame d'air, ou tout autre article ayant la forme d'une plaque plane.

La pose avec étanchéité de tels panneaux dans la feuillure du châssis en bois ou en métal destiné à les recevoir s'est longtemps effectuée en disposant le panneau dans la feuillure entre deux cordons de mastic contre lesquels on applique ensuite une parcloses en bois, destinée à faire fluer le mastic pour assurer l'étanchéité du panneau monté dans le châssis.

20

Un tel mode de montage ne présente pas de difficultés chez un artisan, mais, sur un chantier, le montage est beaucoup plus délicat et conduit souvent à des ensembles d'étanchéité

médiocre.

On a aussi proposé d'utiliser des bandes préformées de caoutchouc ou de matière plastique comme éléments d'étanchéité interne et externe, mis en place avant la pose des parcloses en bois. Dans la pratique, on se retrouve toutefois dans la même situation qu'avec les joints de mastic, à savoir que, si la mise en place en usine des bandes préformées ne pose aucun problème, les bandes et les parcloses étant comprimées à l'aide d'une presse, les résultats sont beaucoup moins satisfaisants sur un chantier, où l'on n'exerce généralement qu'une pression manuelle sur les bandes, par l'intermédiaire des parcloses, avant de clouer celles-ci.

15

L'invention vise à remédier à cet inconvénient en substituant à l'une des bandes préformées servant de joint d'étanchéité secondaire, deux profilés distincts en une matière semi-rigide, dont l'un est appliqué contre la face externe du panneau associé et dont l'autre est enfoncé à la manière d'un coin entre le premier profilé et une parcloses préalablement fixée sur le châssis.

A cet effet, l'invention a par conséquent pour objet un système pour le montage étanche d'un panneau dans la feuillure d'un châssis, caractérisé en ce qu'il comprend un premier profilé à section transversale en forme de coin, qui présente une face sensiblement plane destinée à venir en appui sur une parcloses, et un deuxième profilé, à section transversale également en forme de coin, qui présente une face sensiblement plane destinée à venir en appui contre ledit panneau, les deux profilés comprenant chacun une face oblique destinée à venir en contact mutuel l'une de l'autre et présentant respectivement un profil et un contre-profil d'encliquetage.

De préférence, ledit premier profilé comporte un pied destiné à venir prendre appui contre le châssis et qui a une largeur sensiblement égale à l'espacement désiré entre le panneau et la parcloses.

5

L'invention a également pour objet, un procédé de mise en place de façon étanche d'un panneau dans la feuillure d'un châssis, dans laquelle l'étanchéité principale est assurée par une bande préformée souple comprimée entre 10 une face du panneau et la feuillure, ce procédé étant caractérisé par les opérations successives suivantes :

- on fixe sur une parcloses, par exemple par agrafage, un premier profilé à section transversale en forme de 15 coin, qui présente une face plane destinée à venir en appui sur la parcloses et une face oblique présentant un profil d'encliquetage ;
 - on met en place dans la feuillure ladite bande préformée 20 et ledit panneau ;
 - on met en place et l'on fixe dans la feuillure la parcloses munie dudit premier profilé, la face oblique de celui-ci étant tournée vers ledit panneau ;
- 25
- et on introduit sous pression un second profilé présentant une face plane destinée à venir en appui sur le panneau et une face oblique présentant un contre-profil d'encliquetage, jusqu'à obtenir un verrouillage des deux 30 profilés.

L'invention a enfin pour objet un profilé en une matière semi-rigide pour la mise en oeuvre de ce procédé, caractérisé en ce qu'il comprend une première face plane et 35 une seconde face disposée en oblique par rapport à ladite première face, cette seconde face présentant un profil

d'encliquetage.

L'invention sera décrite ci-après plus en détail, en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

5

La figure 1 est une coupe transversale partielle d'un châssis équipé d'un panneau, avant la pose du susdit second profilé ;

10 La figure 2 est une coupe transversale analogue à celle de la figure 1, le second profilé ayant été mis en place.

Sur ces dessins, on voit, en coupe transversale, un panneau de remplissage 1, dont la tranche inférieure est logée

15 dans la feuillure d'un châssis 2. Une bande préformée 3 en matière plastique ou élastomère forme un joint d'étanchéité principale entre une face du panneau 1 et la face en regard de la feuillure.

20 Conformément à l'invention, de l'autre côté du panneau, un profilé 4 en une matière déformable élastiquement (caoutchouc du type néoprène, matière plastique du type éthylène-propylène terpolymère E.P.T. ou un matériau similaire d'une dureté Shore d'environ 80 à 90) est agrafé 25 sur la parcloses 7. Ce profilé 4 a une section transversale en forme de coin, c'est-à-dire qu'il comporte une face 5 inclinée par rapport à sa face plane en contact avec la parcloses 7. La base 4' de ce profilé présente une largeur égale à celle de l'intervalle que l'on désire maintenir 30 entre le panneau 1 et la parcloses 7.

Le profilé 4 comporte en outre un évidement 6 dirigé vers l'extérieur. Cet évidement permet l'agrafage du joint sur la parcloses 7, en bois par exemple, qui est ensuite 35 fixée sur le châssis 2, par clouage par exemple. L'agrafage sur la parcloses 7, interdit ainsi tout glissement du

profilé 4 par rapport au châssis 2.

Après fixation de la parcloses 7, un second profilé 8, en forme de coin, est introduit sous pression contre la face 5 inclinée 5 du profilé 4 et la face du panneau 1. Ce profilé 8 est en une matière élastiquement déformable d'une dureté Shore moyenne (60 à 80) et sa mise en place sous pression impose au panneau 1 un déplacement latéral, de l'ordre par exemple d'un millimètre, qui tend à comprimer le 10 joint 3 jusqu'à équilibrage des pressions.

L'introduction sous pression du profilé 8 a pour effet de verrouiller en position les différents organes. Afin d'éviter tout déplacement ultérieur de ce profilé par 15 rapport au profilé 4, ce dernier comporte sur sa face 5 inclinée une encoche 9 destinée à recevoir un cran 10 de la face correspondante du profilé 8. L'autre face du profilé 4 comporte en outre des dents 11 destinées à prévenir également tout mouvement du profilé par rapport 20 à la parcloses 7.

La pose du profilé 8 s'effectue de façon simple sur le chantier en exerçant un choc, à l'aide d'un maillet et d'une réglette perpendiculairement à la coiffe 12 prévue 25 à la partie supérieure du profilé. Cette coiffe 12 a en outre une fonction de calfeutrement et de finition. Cette coiffe pourra éventuellement être revêtue d'une pellicule pelable afin de faciliter les travaux de peinture sur chantier.

30 On voit donc que les profilés conformes à l'invention se prêtent à la mise en place de façon simple sur chantier de tout panneau d'allège ou de tout vitrage simple ou multiple dans des feuillures de châssis dont l'étanchéité 35 principale est assurée par un ruban préformé d'étanchéité.

Dans la pratique, le profilé 4 sera posé en plusieurs éléments (un par côté du panneau), ayant une longueur légèrement inférieure à celle de la parclose associée, tandis que le profilé 8 pourra être constitué d'un unique 5 élément faisant tout le tour du châssis, ce qui facilite grandement les opérations de montage.

Revendications de brevet

1. Système pour le montage étanche d'un panneau (1) dans la feuillure d'un châssis (2),
5 caractérisé en ce qu'il comprend un premier profilé (4) à section transversale en forme de coin, qui présente une face sensiblement plane destinée à venir en appui sur une parcloses (7), et un deuxième profilé (8), à section transversale également en forme de coin, qui présente une face sensiblement plane destinée à venir en appui contre ledit panneau (1), les deux profilés (4, 8) comprenant chacun une face oblique (5) destinée à venir en contact mutuel l'une de l'autre et présentant respectivement un profil et un contre-profil d'encliquetage (9, 10).
15
2. Système selon la revendication 1, caractérisé en ce que le susdit premier profilé comprend un pied de largeur sensiblement égale à l'espacement désiré entre le panneau et la parcloses.
20
3. Système selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la face plane du premier profilé (4) destinée à venir en appui sur la parcloses comprend des dents (11).
25
4. Système selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le susdit second profilé comprend une coiffe (12).
30
5. Procédé pour la mise en place, de façon étanche d'un panneau (1) dans la feuillure d'un châssis (2), dans laquelle l'étanchéité principale est assurée par une bande préformée souple (3) comprimée entre une face du panneau et la feuillure,
35 ce procédé étant caractérisé par les opérations successives

suivantes :

- on fixe sur une parcloses (7), par exemple par agrafage, un premier profilé (4) à section transversale en forme de 5 coin, qui présente une face plane destinée à venir en appui sur la parcloses (2) et une face oblique (5) présentant un profil d'encliquetage (9) ;

- on met en place dans la feuillure la susdite bande 10 préformée (3) et ledit panneau (1) ;

- on met en place et on fixe dans la feuillure la parcloses (7) munie dudit premier profilé (4), la face oblique (5) de celui-ci étant tournée vers ledit panneau (1) ; 15

- et on introduit sous pression un second profilé (8), présentant une face plane destinée à venir en appui contre le panneau (1) et une face oblique présentant un contre-profil d'encliquetage (10), jusqu'à obtenir un verrouillage 20 des deux profilés (4, 8).

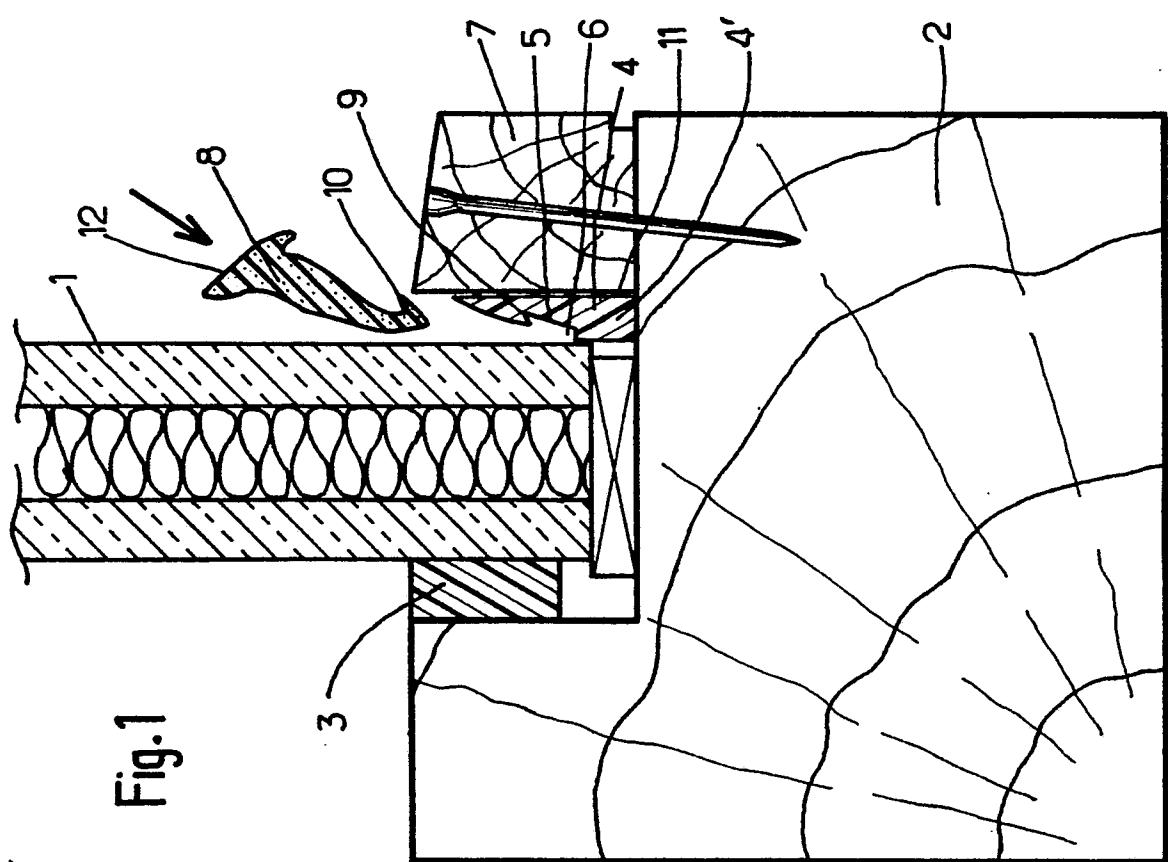
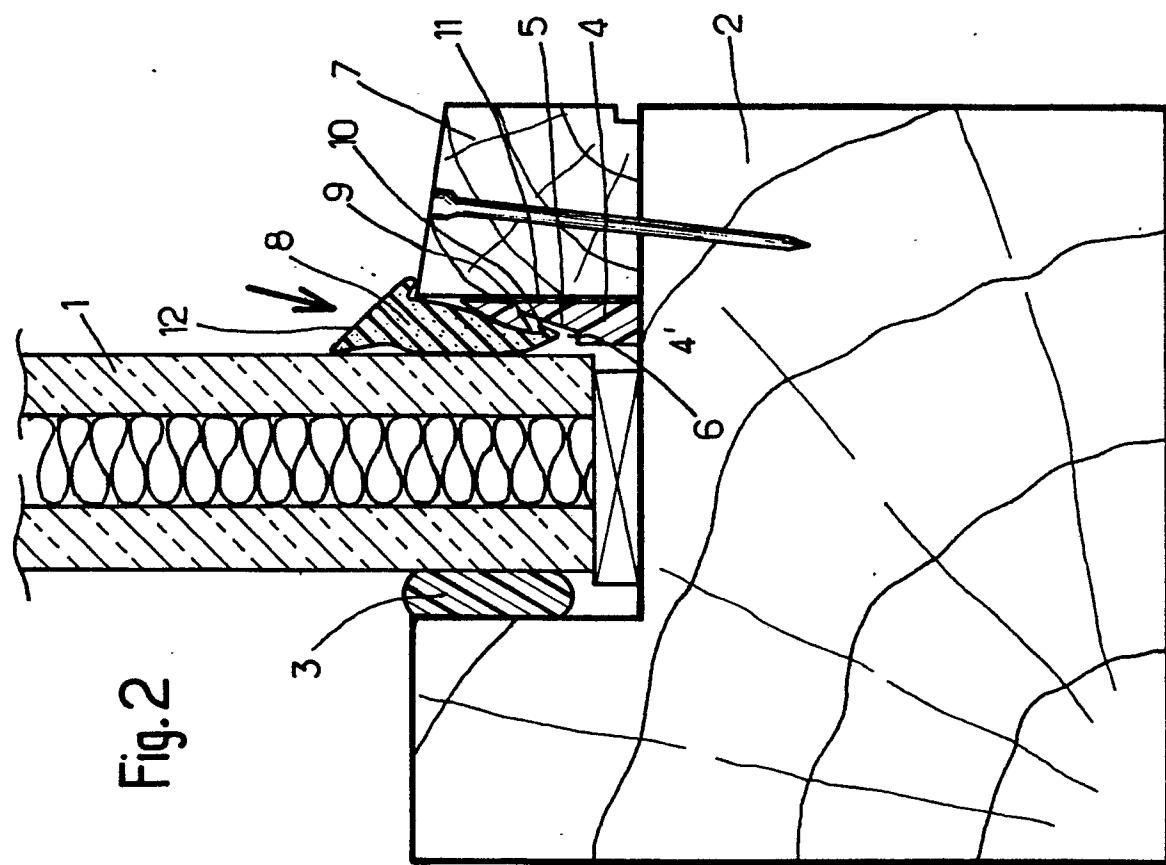
6. Procédé selon la revendication 5, caractérisé en ce que le profilé prenant appui contre le panneau est constitué par un seul élément faisant tout 25 le tour du châssis.

7. Procédé selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce que le profilé prenant appui contre la parcloses est constitué de plusieurs éléments.

30 8. Profilé (4) en une matière semi-rigide pour la mise en œuvre du procédé selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comprend une première face plane (5) et une seconde face disposée en oblique par rapport à ladite 35 première face, cette seconde face présentant un profil d'encliquetage (9).

0015842

1/1





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	DE - U - 1 989 583 (WIELAND-WERKE AG) * pages 3, 4; fig. 1 * --	1,3-5, 8	E 06 B 3/58 E 06 B 3/62
X	SCHWEIZER ALUMINIUM RUNDSCHAU, Vol. 7 1968 Zürich W. BERGMAIER "Neoprene-Trockenverglasung im Leichtmetallbau" pages 236 à 243 * pages 242, 243; fig. 5 * --	1,3-7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.3)
	FR - A1 - 2 256 303 (ESSEX ALUMINIUM CO. LTD.) * page 1, dernier paragraphe; fig. 1 * --	1,2	E 06 B 3/00
A	DE - U - 7 514 102 (GLAS- U. SPIEGEL-MANUFACTUR AG) * fig. * --	1,4	
A	DE - U - 7 525 175 (G.P. FLEISCHER) * revendication 1; fig. 1 à 5 * --		CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
A	GB - A - 1 240 663 (LANSMAR & CO. LTD.) revendications; fig. 1 et 2 * --		X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
A	US - A - 2 264 187 (W. OWEN) * revendications; fig. 1 à 3 * --	1,2,6	&: membre de la même famille, document correspondant
<input checked="" type="checkbox"/> Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
Berlin	04-06-1980		WUNDERLICH